

Rapport de la Commission gestion et finances concernant le préavis No 36 – 2014 du Comité de Direction du conseil Régional du district de Nyon.

**Demande de crédit d'investissement de CHF 260'000. — pour soutenir la réalisation du projet de nouvelle Garenne.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Le crédit demandé dans ce préavis figurait dans le PIR. S'il est soumis ce soir à l'approbation du Conseil Intercommunal, cela souligne bien que les projets avancent et doivent trouver leur aboutissement dans leur réalisation (ou non), en passant une demande de crédit.

Cependant, il faut souligner que c'est l'un des rares projets qui puisse suivre la procédure proposée par le CoDir. En effet, l'investissement, relativement modeste, sera de plus amorti sur vingt ans au lieu des cinq ans habituels. L'impact de l'amortissement de 13'000 CHF sur les finances du Conseil Régional est donc tout-à-fait modeste.

Relevons encore que cet investissement, passant par le compte d'investissement du CR, sera donc réalisé selon les règles actuelles du Conseil Régional, c'est-à-dire en francs par habitant.

L'acceptation de ce préavis est toutefois capitale pour pouvoir démarrer les travaux de la nouvelle Garenne, tant les différents partenaires attendent ce signe de soutien pour finaliser leur support à cet important projet.

La Commission de gestion et finances ne peut donc que recommander l'acceptation du préavis No 36 – 2014 de Comité de Direction tel que présenté.

Le travail de la Commission pourrait s'arrêter ici. La commission tient à revenir sur ce qui a été dit en préambule: les projets avancent et doivent trouver un aboutissement, que ce soit par leur réalisation ou leur abandon. Si, pour ce préavis, nous pouvons trouver un financement par nos moyens habituels, force est de constater que ce ne sera de loin pas la règle.

A très court terme, la région ne pourra pas, sans trouver de nouvelles règles, (co)financer les études de nouveaux projets et la réalisation de ceux qui sont prêts à être mis en œuvre. De plus, dans nombre de cas, nos partenaires conditionnent leur appui à celui de la région, même si ce dernier est souvent modeste, en termes de pourcentage.

La crainte que l'on peut avoir est de se diriger vers un "projet par projet" qui nécessitera de passer pour chaque préavis important la demande de crédit dans toutes les communes. Cette manière de faire présente le risque non négligeable d'une désolidarisation grandissante.

L'autre crainte de la commission de gestion finances est que la révision à la baisse des ambitions de la région n'aboutisse à un plan d'investissement ayant tellement "rétréci au lavage" qu'il ne conviendra plus à personne.

Dans son rapport, la Commission se fait donc le relais du cœur du préavis 36 – 2014, sonnette d'alarme du CoDir pour sortir du flou qui menace à terme la région dans ses buts et sa raison d'être. La Commission pense que chaque occasion est bonne pour en débattre.

Dans l'immédiat et comme déjà dit précédemment, la commission unanime recommande au Conseil intercommunal d'accepter le préavis No 36 – 2014 de Comité de Direction tel que présenté.

Pour la Commission:

Christian Graff

Frédéric Mani

Frédéric Guilloud

Antoine Nicolas, auteur du rapport

Begnins, le 20 mars 2014